

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché public "Restauration municipale et restauration du CCAS - Lot 1 : Restauration scolaire, périscolaire, jardins d'enfants et CCAS" - Avenant de prolongation n°1

N° : VA_DEC2021_90
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 4 de l'ordonnance n°2020-139 du 25 mars 2020,

décidons

De conclure avec la société API RESTAURATION domiciliée à MONS EN BAROEUL (59370), un avenant de prolongation pour le lot 1 « Restauration scolaire, périscolaire, jardins d'enfants et CCAS » du marché de « Restauration municipale et restauration du CCAS de Villeneuve d'Ascq » afin de prendre en compte :

- La réduction du volume des prestations durant le 1^{er} semestre 2020 pour le titulaire du marché ;
- La surcharge de travail des services afin de mettre en place les protocoles sanitaires liés à l'épidémie de la covid-19, entraînant un retard dans la préparation de la procédure de mise en concurrence.

Le marché public s'achevant le 30 avril 2021, celui-ci est prorogé de 5 mois et 22 jours, soit jusqu'au 22 octobre 2021 inclus.

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 10.3.0 Restauration péri scolaire, 15.3.3 Restauration scolaire

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 18 mars 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178851-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 19 mars 2021